



L'affaire Nicolas Fouquet

TD Histoire moderne

Licence 2 Histoire / Droit-Histoire

Louis XIV (1638-1715)



RIGAUD Hyacinthe, *Louis XIV, roi de France*,
1701, huile sur toile, H : 277 cm ; L : 194 cm,
Paris, Musée du Louvre (INV 7492)

Marie de Rabutin-Chantal,
marquise de Sévigné (1626-1696)



LEFEBVRE Claude (attribué à), *Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné*, ca. 1665, huile sur toile, H : 103cm ; L : 87 cm, Paris, Musée Carnavalet (P1978)

Les lettres de Mme. de Sévigné



Les lettres de Mme. de Sévigné

- 1^{ère} édition « privée » : destinée à Louis XIV (1680)
- Sur le procès de Nicolas Fouquet
 - 14 lettres conservées du 17 novembre au 30 décembre 1664
- Lettres adressées au marquis de Pomponne (1618-1699)
 - Ami commun entre Madame de Sévigné et Nicolas Fouquet
 - Ambassadeur en Suède et en Hollande
 - Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères de Louis XIV
- Entreprise détaillée et sérieuse de restitution des audiences tous les soirs

Nicolas Fouquet (1615-1680)



LEFEBVRE Claude (attribué à), *Portrait de Nicolas Fouquet*, ca. 1659, huile sur toile, H : 127 cm ; L : 96 cm, Maincy, Château de Vaux-le-Vicomte

Jean - Baptiste Colbert (1619-1683)



LEFEBVRE Claude, *Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), ministre*, 1666, huile sur toile, H : 130cm ; L : 96cm, Versailles, Musée national du château de Versailles (MV 2185).

Nicolas Fouquet peut-il être considéré
comme la victime expiatoire de la nouvelle
monarchie absolue ?

I. La construction d'un coupable idéal

II. Un accusé vraiment coupable ?

III. Une déchéance qui sert les
ambitions monarchiques et
personnelles

I. La construction d'un coupable idéal

- a. De nombreux chefs d'accusation
- b. Un homme dangereux pour le pouvoir
- c. Une défense difficile pour Nicolas Fouquet

a. Des chefs d'accusation graves

- Pécuniaire = détournement de fonds publics
 - Question de la pension des gabelles
- Crime de lèse-majesté = atteinte à la sûreté de l'État
- Une décision présentée par Louis XIV comme nécessaire, inévitable

a. Des chefs d'accusation graves

- Pécuniaire = détournement de fonds publics
 - Question de la pension des gabelles
- Crime de lèse-majesté = atteinte à la sûreté de l'État
- Une décision présentée par Louis XIV comme nécessaire, inévitable

a. l. 1-2 : « j'y ai achevé une autre affaire et dont mes finances se trouveront encore mieux [...] »

a. l.3 : « la nécessité de cette résolution »

a. l.8-10: « quels préjudices s'expose un roi [...] de disposer de tous les trésors de son royaume »

b.1. l.16-17 : « l'interrogatoire des gabelles »

b.4. l.4 : « dix chefs d'accusation »

b.5. l.1 : « a parlé deux heures entières sur les six millions »

b. Un homme dangereux pour le pouvoir

- Nicolas Fouquet a accumulé un patrimoine et une fortune sur les côtes atlantiques
- Militant actif du courant ultra-catholique qui exerce son influence depuis la Ligue
- Opposition continue du bien et du mal

b. Un homme dangereux pour le pouvoir

- Nicolas Fouquet a accumulé un patrimoine et une fortune sur les côtes atlantiques
- Militant actif du courant ultra-catholique qui exerce son influence depuis la Ligue
- Opposition continue du bien et du mal

a. l.9 : « quand il donne à un de ses sujets une autorité sans limite »

a. l.14-15 : « je l'ai fait prendre moi-même dans Belle Isle, dînant chez lui »

a.l.6-7 : « je n'ai pas voulu tarder à y mettre ordre et pour le bien de mes affaires et pour celui de mes sujets »

a. l.7 : « faire cesser le mal »

b.1. l.15-16 : « après les services que j'ai rendus et les charges que j'ai eu l'honneur d'exercer »

c. Une défense difficile pour Nicolas Fouquet

- Commission extraordinaire pour le procès – Edit du 15 novembre 1661
 - Présidée par le chancelier Séguier
 - Composée d'un 30aine de membres issus du Conseil d'Etat et de divers parlements du royaume
 - Beaucoup d'entre eux sont des ennemis personnels du surintendant
- Faire durer le procès ou l'accélérer
- Famille est exilée / Personne pour prendre la défense de Fouquet
- Fouquet est interdit de correspondance avec l'extérieur et privé d'avocat (appuie principalement sa défense sur l'Évangile)

c. Une défense difficile pour Nicolas Fouquet

- Commission extraordinaire pour le procès – Edit du 15 novembre 1661
 - Présidée par le chancelier Séguier
 - Composée d'une 30aine de membres issus du Conseil d'Etat et de divers parlements du royaume
 - Beaucoup d'entre eux sont des ennemis personnels du surintendant
- Faire durer le procès ou l'accélérer
- Famille est exilée / Personne pour prendre la défense de Fouquet
- Fouquet est interdit de correspondance avec l'extérieur et privé d'avocat (appuie principalement sa défense sur l'Évangile)

b. 1 ; l. 4-5 : « faire voir le pouvoir légitime de la chambre, que le Roi l'avait établie [...]»

b. 3 ; l. 1 : « tirer l'affaire en longueur »

b. 3 ; l. 1-2 : « Puis a promis de ne faire parler l'accusé que le moins qu'il pourrait »

b. 4 ; l. 2-3 : « on presse extraordinairement les interrogations »

b. 4 ; l. 4 : « il ne donnait pas le loisir de répondre »

b. 1 ; l. 14 : « c'est une mortification que Dieu me fait souffrir »

II. Un accusé vraiment coupable ?

- a. Un homme détesté par le pouvoir
- b. Une arrestation et un procès aux circonstances douteuses : le poids des rumeurs
- c. Un homme soutenu et apprécié

a. Un homme détesté par le pouvoir

- A la confiance des riches financiers
- Endette la monarchie tout en ayant permis à Mazarin de s'enrichir
- Etalement de sa fortune : gêne le pouvoir
 - Château de Vaux-le-Vicomte : Le Brun, Le Nôtre et Le Vau engagés
- Usage d'un lexique négatif pour parler des hommes du procès par Mme. de Sévigné
 - « déplaît » (2. I.1)
 - « les malintentionnés » (4. I.7)
- Décrédibiliser Nicolas Fouquet

a. Un homme détesté par le pouvoir

- A la confiance des riches financiers
- Endette la monarchie tout en ayant permis à Mazarin de s'enrichir
- Etalement de sa fortune : gêne le pouvoir
 - Château de Vaux-le-Vicomte : Le Brun, Le Nôtre et Le Vau engagés
- Usage d'un lexique négatif pour parler des hommes du procès par Mme. de Sévigné
 - « déplâit » (2. l.1)
 - « les malintentionnés » (4. l.7)
- Décrédibiliser Nicolas Fouquet

a. l.4-5 : « modérer les emportements d'une ambition assez déréglée »

b.1. l.13 : « je n'y suis pas par ma volonté [sur la sellette] ; on m'y mène »

b. 5. l.2-3 : « Pussort faisait des mines d'improbation et de négative, qui scandalisaient les gens de bien »

b. Une arrestation et un procès aux circonstances douteuses

- Des preuves manquantes et des preuves inventées
- Une chambre pas vraiment impartiale
 - Des hommes sont désignés par Colbert (procureur général, Denis Talon ou encore Pussort, son oncle et membre du Grand Conseil)
 - Nicolas Fouquet refuse plusieurs fois de reconnaître la compétence du tribunal qui l'interroge
 - Ne prête pas serment
- Un procès présidé par le Chancelier
- Affaire des six millions : affaire de la falsification des procès-verbaux des registres de l'Épargne

b. Une arrestation et un procès aux circonstances douteuses

- Des preuves manquantes et des preuves inventées
- Une chambre pas vraiment impartiale
 - Des hommes sont désignés par Colbert (procureur général, Denis Talon ou encore Pussort, son oncle et membre du Grand Conseil)
 - Nicolas Fouquet refuse plusieurs fois de reconnaître la compétence du tribunal qui l'interroge
 - Ne prête pas serment
- Un procès présidé par le Chancelier
- Affaire des six millions : affaire de la falsification des procès-verbaux des registres de l'Épargne

a. l. 13-15 : « comme j'apprends qu'on a débité à Paris des relations de ce qui s'est passé [...] qu'on dit que je l'ai fait prendre moi-même »

b.1. l. 4-5 : « Monsieur le Chancelier s'est jeté dans de grands discours, pour faire voir le pouvoir légitime de la chambre »

c. Un homme soutenu et apprécié

- Nicolas Fouquet compte d'illustres personnes parmi ses proches
 - La Fontaine : fidèle défenseur
 - Madame de Sévigné : fidèle partisane
 - Analyse de l'argumentation

c. Un homme soutenu et apprécié

- Nicolas Fouquet compte d'illustres personnes parmi ses proches
 - La Fontaine : fidèle défenseur
 - Madame de Sévigné : fidèle partisane
 - Analyse de l'argumentation

b.2. l.1 : « l'extrême approbation »

b.2. l.3 : « le cour des admirations »

b.3. l. 5-6 : « une grande rage contre le malheureux »

b.4. l.7-8 : « car il est certain qu'ils ne sauraient souffrir qu'il se défende si bien »

b.5. l.2 : « il a dit des merveilles; tout le monde en était touché »

b.5. l.3 : « scandalisaient les gens de bien »

III. Une déchéance qui sert les ambitions monarchiques et personnelles

- a. Affirmer le pouvoir et l'autorité d'un jeune roi
- b. Colbert et la quête du pouvoir
- c. Nicolas Fouquet : Un homme sur lequel planent les ombres du passé

a. Affirmer le pouvoir et l'autorité d'un jeune roi

- Louis XIV a 23 ans
- Décide de gouverner seul à la mort de Mazarin
- Louis XIV se place au centre des manœuvres politiques et fait voir son dessein sur l'avenir du royaume
- Choix de la date de l'arrestation de Fouquet : valeur symbolique forte
- Moyens de l'arrestation : Recours à la compagnie des mousquetaires
 - Aucune méprise possible sur la source de la souveraineté

a. Affirmer le pouvoir et l'autorité d'un jeune roi

- Louis XIV a 23 ans
- Décide de gouverner seul à la mort de Mazarin
 - Dernières recommandations de celui-ci
- Louis XIV se place au centre des manœuvres politiques et fait voir son dessein sur l'avenir du royaume
- Choix de la date de l'arrestation de Fouquet : valeur symbolique forte
- Moyens de l'arrestation : Recours à la compagnie des mousquetaires

a. l. 6-7 : « je n'ai pas voulu tarder à y mettre ordre et pour le bien de mes affaires et pour celui de mes sujets »

a. l. 7-8 : « je ne me suis pas contenté de faire cesser le mal, je m'applique maintenant à chercher le bien »

a. l. 10-11 : « je me suis déclaré qu'il n'y aurait plus de pareille charge dans mon État et ai pris moi-même la direction de mes finances »

a. l. 15 : « ayant mandé ma compagnie de mousquetaires »

b.1. l. 8 : « vous dites que le Roi abuse de sa puissance ? »

b.1. l. 8 : « on m'y mène »

b. Colbert et la quête du pouvoir

- Un combat pour le pouvoir entre deux hommes : « l'écureuil et la couleuvre »
- 2 hommes aux personnalités opposées avec les mêmes ambitions

b. Colbert et la quête du pouvoir

- Un combat pour le pouvoir entre deux hommes : « l'écureuil et la couleuvre »
- 2 hommes aux personnalités opposées avec les mêmes ambitions

b.1. l. 8 : « on m'y mène »

b.2. l. 1-2 : « M. Fouquet déplaît infiniment à *Petit* »

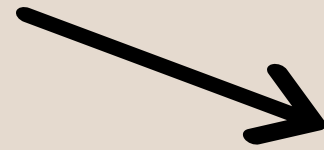
b.3. l. 5-6 : « *Puis* est toujours en crainte de déplaire à *Petit* »

Armoiries de la famille Fouquet



NANTEUIL Robert, *Nicolas Fouquet*, 1661,
estampe, H : 32,6 cm ; L : 25, 2 cm, Paris,
Musée Carnavalet (G.12)

Armoiries de la famille Colbert



EDELINCK Gérard, *Portrait d'Edouard Colbert, marquis de Villarcerf*, ca. 1696, burin sur papier, H : 73 cm ; L : 52 cm, Reims, Musée des Beaux-Arts (inv. 2007.0.531)

c. Nicolas Fouquet : Un homme sur lequel planent les ombres du passé

- Nommé surintendant au lendemain de la Fronde (1653)
- Homme de Mazarin (nomination)
- Importance de l'armement sur les côtes bretonnes (crainte de la Fronde)
- S'en prendre à Fouquet : un moyen pour Colbert de se protéger

c. Nicolas Fouquet : Un homme sur lequel planent les ombres du passé

- Nommé surintendant au lendemain de la Fronde (1653)
- Homme de Mazarin (nomination)
- Importance de l'armement sur les côtes bretonnes (crainte de la Fronde)
- S'en prendre à Fouquet : un moyen pour Colbert de se protéger

a. l. 6-7 : « c'est la destitution du Surintendant et l'arrêt de sa personne »

a. l. 12-13 : « s'il eut été plutôt en mon pouvoir de tenir cet ordre »

b.1. l.15-16 : « après les services que j'ai rendus et les charges que j'ai eu l'honneur d'exercer »

Conclusion

- Sentence exceptionnellement sévère
- D'un bannissement à vie à de la prison à vie
- Colbert : accède aux plus hautes marches du pouvoir
 - Collaborateur du roi jusqu'à sa mort en 1683

Jean de La Fontaine, *Les Grenouilles qui demandent un roi* (ca. 1688)

- « Celui qu'elles croyaient être un géant nouveau / Or c'était un soliveau / [...] / Le monarque des dieux leur envoie une grue / Qui les croque, qui les tue, / Qui les gobe à son plaisir. »